



وكالة التنمية الفلاحية
+٢١٣٦٥٥٤٧ | +٢١٣٦٥٨٧
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
وتنمية القروة والثروة الحيوانية
الرural Affairs and Fisheries
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

الجيل الأخضر
GÉNÉRATION GREEN
2020 - 2030



UNE AGENCE ENGAGÉE À PROMOUVOIR
L'ÉGALITÉ DES SEXES POUR UN DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE DURABLE





وكالة التنمية الفلاحية
اللهم إني أسألك التوفيق
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) est un établissement public disposant de l'autonomie juridique et financière, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural, des Eaux et Forêts.

Depuis sa création en 2009, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie agricole du Royaume.

Ainsi, l'ADA s'engage à améliorer le climat des affaires et à promouvoir l'investissement dans le secteur agricole, notamment à travers la mobilisation et la valorisation du foncier dans le cadre de partenariats public-privé. Elle veille également à la mise en œuvre de projets d'agrégation agricole, au soutien et à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs, ainsi qu'au développement de l'agriculture solidaire et à la commercialisation des produits du terroir sur les marchés nationaux et internationaux.

Le développement durable étant une priorité, l'ADA, forte de son expérience dans le pilotage et la gestion de programmes financés par des bailleurs de fonds climatiques, notamment grâce à son accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et du Fonds d'Adaptation (FA), s'engage activement pour promouvoir une agriculture durable, compétitive, résiliente, et attentive aux questions de genre et à l'autonomisation des femmes rurales.



L'AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE A CONDUIT PLUSIEURS ACTIONS DIRECTEMENT LIÉES À L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE.

1. INTÉGRATION DU GENRE DANS LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE L'ADA

L'ADA a élaboré une politique environnementale et sociale qui définit les exigences obligatoires pour les projets qu'elle soutient.

Ainsi, elle mène sa propre diligence sur chaque projet reçu, en tenant compte de l'ampleur des impacts potentiels et des risques associés, tant durant qu'après la mise en œuvre du projet.

Cette Politique couvre les normes de sauvegarde suivantes :

- ▶ NES 1 : Evaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- ▶ NES 2 : Efficacité des ressources et prévention de la pollution ;
- ▶ NES 3 : Préservation de la biodiversité ;
- ▶ NES 4 : Prise en compte du changement climatique ;
- ▶ NES 5 : Santé, sécurité et sûreté des communautés ;
- ▶ NES 6 : Main d'œuvre, conditions de travail et intégration de l'approche genre ;
- ▶ NES 7 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ;
- ▶ NES 8 : Patrimoine culturel ;
- ▶ NES 9 : Populations autochtones.

NES 6 : Main d'œuvre, conditions de travail et intégration de l'approche Genre :

Il est important de noter que la sixième mesure met l'accent sur l'intégration de l'approche genre, en particulier sur la «non-discrimination et l'égalité des chances entre les sexes».

Le porteur de projet devra intégrer le principe d'égalité des chances tout au long du cycle de vie de son projet, en veillant à ne pas discriminer sur la base du sexe, de la culture, de l'origine ou de toute autre caractéristique personnelle sans lien avec les exigences du projet.

Conformément à la politique de l'ADA, l'approche genre doit être prise en compte pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et prévenir toute forme de discrimination.

2. POLITIQUE GENRE DE L'ADA

Grâce au don Readiness du Fonds Vert pour le Climat (FVC), l'ADA a élaboré sa propre politique genre, alignée avec celles des principaux bailleurs de fonds internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat et le Fonds d'Adaptation, auprès desquels elle est accréditée. Cette politique est intégrée dans divers mécanismes de gouvernance pour assurer sa mise en œuvre opérationnelle, que ce soit au niveau de la politique générale,

des procédures internes, de la gestion et du suivi des programmes et projets, ou encore des activités. Elle prévoit notamment des actions dans les domaines suivants :

- ▶ Gouvernance ;
- ▶ Sensibilisation et communication ;
- ▶ Procédures internes, suivi et gestion des projets de l'ADA ;
- ▶ Renforcement des capacités.

POUR PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE SOLIDAIRE, DURABLE ET INCLUSIVE, LE PLAN MAROC VERT A TRACÉ UNE VOIE CLAIRE VERS L'INTÉGRATION DES FEMMES DANS CE SECTEUR.

Conscient que la prise en compte des besoins spécifiques des femmes constitue un puissant levier pour les programmes d'autonomisation dans l'agriculture, le Plan Maroc Vert a, dès son lancement, mis un accent particulier sur l'égalité des genres, notamment à travers le second pilier dédié à l'agriculture solidaire. Cette démarche s'est traduite par les actions suivantes :

- ▶ **L'intégration systématique des femmes** dans la conception de tous les projets du Plan Maroc Vert, en adoptant une approche globale et généralisée de genre ;
- ▶ **La participation des femmes rurales** dans les projets du Pilier II en particulier ;
- ▶ **L'adoption d'un indicateur genre** dans le cadre de l'appui de l'Union Européenne, renforçant la représentativité des femmes et des jeunes au sein des organisations professionnelles porteuses des projets de l'agriculture solidaire ;
- ▶ **La mise en œuvre d'une politique environnementale et sociale formalisée**, avec des normes visant à aider les porteurs de projets à gérer et améliorer la performance environnementale et sociale de leurs initiatives, en s'appuyant sur une approche fondée sur les risques et les résultats ;
- ▶ **La mise en place d'un manuel de priorisation**, intégrant des critères spécifiques à la prise en compte du genre, visant à inciter fortement l'intégration des femmes et des jeunes dans la conception des projets agricoles financés par l'Etat, contribuant ainsi à une agriculture plus inclusive et équitable.

Ce dispositif témoigne de l'engagement du Plan Maroc Vert à favoriser une participation équitable des femmes, tout en contribuant à une agriculture plus inclusive et durable.

SUCCÈS STORY :

1- PROJET PILIER II DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES DANS LES ZONES MONTAGNEUSES D'AL HAOZ (PDFAZMH) – FINANCÉ PAR LE FIDA

Le projet phare de la région d'Al Haouz, d'un montant total de **9,13 millions de dollars US**, partiellement financé par un prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), vise, entre autres, à créer **10 coopératives de jeunes** pour la prestation de services et à construire et équiper de petites unités de valorisation des filières agricoles.

L'approche méthodologique pour la prise en compte de la dimension genre dans le cadre du Projet est adoptée de manière intégrée, de la planification des actions et leur exécution jusqu'à leur suivi-évaluation.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'intégration du genre à tous les niveaux, de la planification à l'exécution, en passant par le suivi-évaluation.

Les principales actions menées pour intégrer la dimension genre :

- **Intégration transversale** de la démarche genre dans l'ensemble des composantes du projet ;
- **Participation active des femmes** dans la planification et l'exécution des actions et tâches du projet ;
- **Représentation des femmes au sein des équipes de gestion du projet** ;
- **Mise en place d'un programme de formation** sur les questions liées au genre, destiné à l'ensemble du personnel impliqué ;
- **Organisation des femmes rurales** en coopératives pour les accompagner dans l'initiation, la gestion et la réussite des projets ;
- **Désignation d'un(e) responsable** pour assurer le suivi de la démarche genre tout au long du projet.

Cette approche méthodologique a été récompensée par le Prix IFAD Gender Awards 2017 pour la région de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Ce prix a été remis au projet PDFAZMH lors d'un événement célébrant les lauréats des Prix FIDA pour l'égalité des sexes en 2017.

Ces récompenses mettent en avant des programmes ou projets exemplaires dans chaque région, qui ont su utiliser des approches novatrices pour lutter contre les inégalités entre les sexes et autonomiser les femmes. Les représentants des projets gagnants partagent leurs expériences, leurs réussites ainsi que les défis rencontrés.

2- LE PROJET DE PROMOTION DE L'ARGANICULTURE DANS LES ZONES VULNÉRABLES

Grâce à l'accréditation de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en 2016, **un don de 39,3 millions USD** a été mobilisé pour la mise en œuvre du projet DARED, qui vise le développement et la promotion de l'arganiculture dans les régions de Marrakech-Safi, Souss-Massa, et Guelmim-Oued Noun. Ce projet a pour objectif principal de renforcer la résilience des communautés rurales et de la réserve de biosphère de l'arganier face aux impacts des changements climatiques.

Le rôle central des femmes dans la chaîne de valeur de l'arganier est à souligner, celles-ci constituant la majeure partie de la main-d'œuvre impliquée dans cette filière. En conséquence, le projet DARED contribuera de manière significative à renforcer la résilience aux changements climatiques d'un grand nombre de femmes rurales vivant dans la biosphère de l'arganier, améliorant ainsi leurs conditions de vie et leur autonomie économique.



INTÉGRATION DU GENRE DANS LA STRATÉGIE GÉNÉRATION GREEN : CAPITALISATION ET RELANCE

La transition du Plan Maroc Vert à la Stratégie Génération Green 2020-2030 marque un tournant majeur dans le développement agricole du Maroc. En capitalisant sur les acquis, cette nouvelle stratégie renforce l'inclusion des femmes et des jeunes, en plaçant l'humain au cœur de ses priorités. Elle vise à créer une classe moyenne agricole et à promouvoir l'autonomisation des femmes rurales grâce à des opportunités économiques, un accès facilité aux ressources, et des programmes de formation. En misant sur leur inclusion dans les chaînes de valeur agricole, la stratégie aspire à une agriculture plus équitable, durable et résiliente face aux défis futurs.

1- L'AGRICULTURE SOLIDAIRE DE NOUVELLE GÉNÉRATION

L'agriculture solidaire nouvelle génération a pour mission de contribuer à une agriculture durable tout en soutenant les petits agriculteurs, hommes et femmes, vivant dans des zones vulnérables, telles que les montagnes, les zones oasiennes, les régions arides et semi-arides. Ces projets visent à générer des emplois pour les populations locales et à assurer des revenus décents pour les productrices et producteurs, tout en préservant la biodiversité et les ressources naturelles.

Dans cette optique, l'agriculture solidaire adopte une approche inclusive et genre-sensible, en intégrant pleinement les femmes et les jeunes dans la préparation et la mise en œuvre des projets.

L'objectif est de favoriser leur autonomisation à travers des initiatives adaptées à leurs besoins et à leur niveau d'implication dans les zones rurales, ci-après :

- 1. Projets d'amélioration de la productivité et de valorisation des produits agricoles.**
Ces projets visent à améliorer la productivité des facteurs de production (terres, cheptel, ressources naturelles) et à valoriser les produits agricoles gérés par les femmes rurales en tant que cheffes d'exploitation, sur un pied d'égalité avec les hommes. Ils incluent la diversification des systèmes de production, la conversion vers l'agriculture biologique, l'intensification durable, ainsi que la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.



Femme cheffe d'exploitation agricole

2. Projets d'inclusion et d'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Ces projets sont orientés vers l'auto-emploi et la création de revenus au profit des femmes et des jeunes, en particulier ceux vivant dans des territoires fragiles. Ils comprennent:

- ▶ **Projets de professionnalisation des coopératives de services agricoles** pour les jeunes et les femmes, couvrant des domaines tels que la mécanisation, la commercialisation des intrants, les services techniques agricoles, et le négoce ;



Jeunes et femmes coopérant au sein des coopératives de services agricoles

- ▶ Projets de création d'activités génératrices de revenus, principalement destinés aux femmes rurales, telles que l'héliciculture, la cuniculture, la transformation des produits locaux, et la valorisation des produits de niche comme les plantes aromatiques et médicinales (PAM) ;



Femmes d'une coopérative produisant du safran

- ▶ Projets de développement d'activités para-agricoles et rurales dans les zones à faible potentiel agricole, tels que l'agro-tourisme, l'artisanat, et l'agroforesterie. Ces initiatives sont développées en partenariat avec des acteurs institutionnels et visent à offrir des opportunités d'emploi aux femmes et aux jeunes dans ces régions.



Femmes d'une coopérative agro-touristique

2- STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS DE TERROIR :

La stratégie de développement de la commercialisation des produits du terroir s'articule autour d'un programme d'actions qui intègre fortement la dimension genre. Ce programme vise à soutenir les producteurs et productrices en milieu rural en renforçant leur organisation collective et leur leadership au sein du secteur. Il met un accent particulier sur l'accompagnement des coopératives, notamment féminines, en leur fournissant les outils nécessaires pour améliorer leur gestion et prendre part activement aux processus décisionnels.

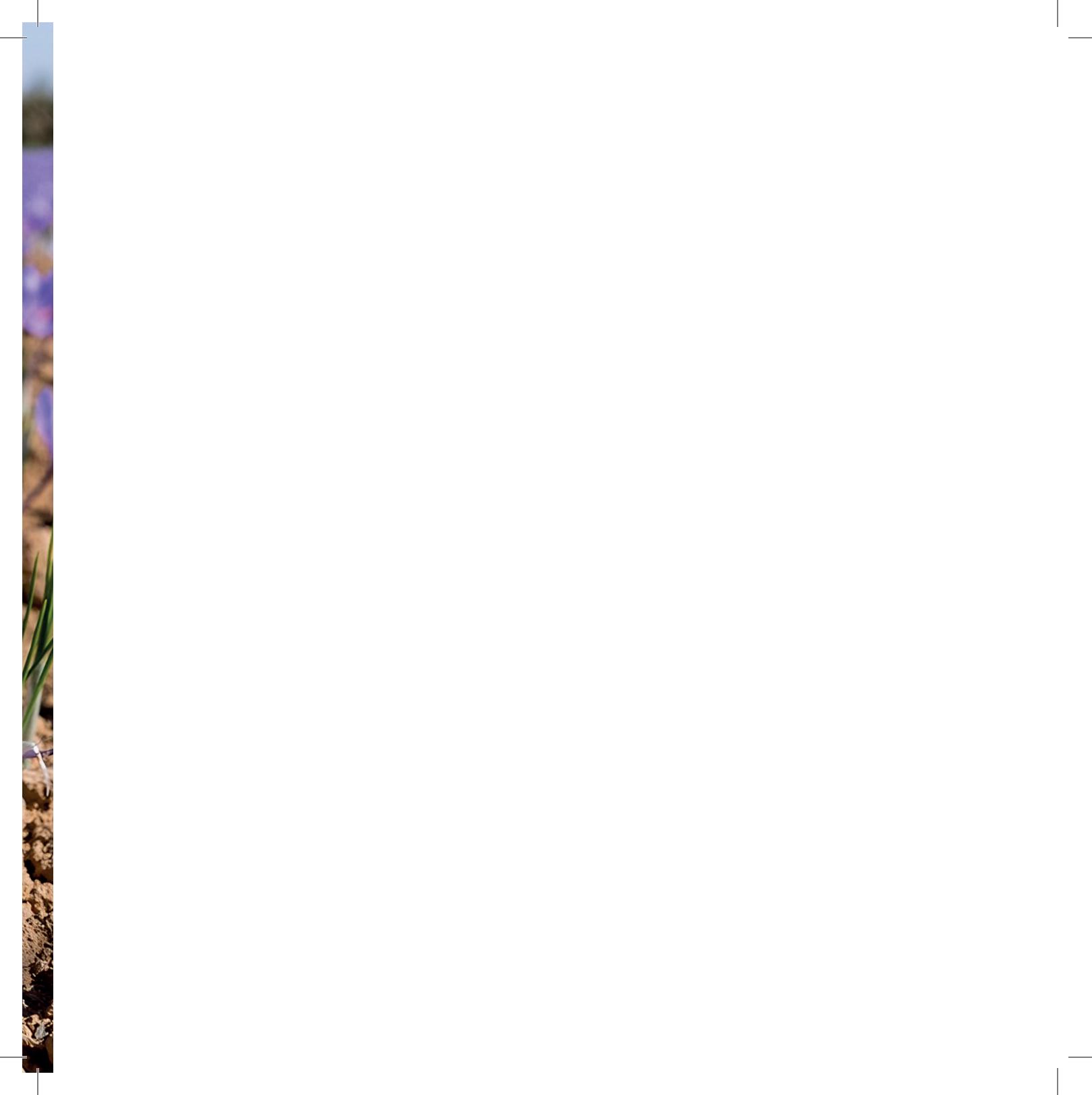
En outre, la labellisation des produits issus des coopératives féminines est encouragée, avec l'objectif de garantir la qualité des produits et d'accroître leur compétitivité sur les marchés. Cette démarche inclut également la promotion et la commercialisation de ces produits, tant sur le marché national qu'international, en mettant en avant le savoir-faire des femmes rurales et en leur offrant de nouvelles opportunités économiques.

La stratégie s'inscrit dans une dynamique d'inclusion des femmes tout au long des chaînes de valeur, contribuant ainsi à leur autonomisation économique tout en valorisant leur rôle essentiel dans le développement agricole durable. Elle prévoit également des programmes de mise à niveau pour la professionnalisation des groupements de producteurs et productrices, leur permettant d'acquérir des compétences techniques, managériales et commerciales.

Par ailleurs, des initiatives spécifiques ont été mises en place pour faciliter l'accès des produits du terroir aux circuits de distribution modernes, avec la création d'espaces dédiés à la commercialisation, tels que des kiosques coopératifs, permettant aux producteurs et productrices de bénéficier d'une meilleure visibilité et de nouvelles opportunités de commercialisation.









وكالة التنمية الفلاحية
الجهة المختصة في التأمين على
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



Espace les Patios, Angle Avenues Annakhil et
Mehdi Benbarka Bâtiments 2 et 3 - 3^{ème} Etage -
Hay Riad - Rabat



+212 5 37 57 38 26



+212 5 37 57 37 45



ADA MAROC



www.ada.gov.ma